

Brexit : le département britannique des douanes s'adresse aux entreprises

Publié le 12 février 2019

Le département britannique des douanes décrit, dans un courrier envoyé début février, les étapes que les entreprises européennes qui commercent avec le Royaume-Uni devraient mettre en œuvre dans le domaine des douanes pour se préparer à un éventuel scénario d'absence d'accord.

La lettre est adressée à toutes les sociétés qui sont inscrites à la TVA au Royaume-Uni et qui commercent actuellement des marchandises entre le Royaume-Uni et le reste de l'Union. Le contenu de la lettre se concentre sur : comment faire des déclarations en douane et les étapes nécessaires pour le faire ; les modifications des systèmes de TVA ; l'introduction de procédures simplifiées transitoires (TSP) pour l'importation au Royaume-Uni, telles que : 1. formalités douanières minimales, 2. paiement différé des droits à l'importation, et 3. paiement différé de la TVA à l'importation.

Des informations supplémentaires ainsi que des liens vers un service de mise à jour par e-mail sont inclus dans la lettre. Vous la trouverez dans les Nouvelles d'Outre-Manche.

[>> Consulter les Nouvelles d'Outre-Manche](#)